

G E N È S E

DE LA FRANC-

MAÇONNERIE

ET DE SES

S Y M B O L E S

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	6
CHAPITRE 1. MARTEL EN TÊTE	16
CHAPITRE 2 . COMPAGNONS	38
CHAPITRE 3. UN MOT, UN DISCOURS	65
CHAPITRE 4 . À L'ORDRE	93
CHAPITRE 5 . MAÎTRE	115
CHAPITRE 6 . COMICS AND CO	136
CHAPITRE 7 . HAUTS EN COULEUR	159
CHAPITRE 8 . LE CARRÉ SOUS LA VOÛTE	178
CHAPITRE 9 . UN PRINCE AUX COMMANDES	205
CHAPITRE 10 . AU FIL DE L'ÉPÉE	223
CHAPITRE 11 . PAS DE LUMIÈRES SANS OMBRES	249
CHAPITRE 12 . L'ILLUSION RÉGULATRICE	270
CHAPITRE 13 . FEMMES DE L'ART	292
CHAPITRE 14 . DIVERTIMENTO	323
RÉCAPITULATION CONCLUSIVE	356
INDEX	367
NOTES DE FIN D'OUVRAGE	375
Précision concernant les acronymes	375

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

Correction et relecture: Sarah Viauvy

Conception et réalisation graphique: Jessica Maestripieri, Carla Saraiva et Soft Office

ISBN: 978-2-84898-223-6

© Éditions Oxus, 2025

Dépôt légal: novembre 2025

Imprimé en septembre 2025

Éditions Oxus

Une marque du groupe éditorial Piktos.

355, rue de la Montagne-Noire – 31750 Escalquens

contact@piktos.fr

www.editions-oxus.fr

 @oxus.editions

 Editions Oxus

AVANT-PROPOS

La franc-maçonnerie est un *ordre*. Sur cela tout le monde s'accorde. Une fois le mot prononcé, il semble parfaitement compris. Pourtant, si vous interrogez des francs-maçons divers pour qu'ils l'explicitent, tant débutants qu'expérimentés, vous constatez des hésitations, des indéterminations, des approximations. Untel le considère comme synonyme d'*obédience*, un autre de *régime*, un autre de *rite*, un autre encore de *société*. Quand ces variations se constatent, elles alimentent des quiproquos. Comme si, finalement, l'ordre maçonnique était indéfinissable.

En 1723, le pasteur James Anderson est l'auteur d'un ouvrage intitulé *The Constitutions of the Free-Masons*. De nombreux maçonnologues le considèrent comme fondateur. Dans sa version originale, l'anglais *Order* y est le plus souvent écrit pour signifier une prescription, une consigne impérative, un commandement. Comme en français. Un souverain donne des ordres, un grand maître aussi. Il faut attendre une note additionnelle dans le recueil de chansons placé en fin de volume pour que soit attribué aux francs-maçons le privilège de former le plus ancien ordre sur la terre (*the most ancient Order upon Earth*), autrement dit l'ancienne et puissante confraternité (*ancient and worshipful Fraternity*) à l'origine de toutes celles connues. Aux yeux d'Anderson, l'ordre maçonnique est une matrice de sociabilité presque contemporaine de l'apparition de l'humanité. Dès lors, écrivant cela, il plonge ses lecteurs dans la pénombre, au lieu de les éclairer.

Les maçons de l'Antiquité dont il fait grand cas se déclaraient-ils eux-mêmes membres d'un ordre ? Nous ne trouvons pas d'archives qui en témoignent. En réduisant le point de vue, était-ce le cas des ouvriers et artisans du Moyen Âge ? Non plus. Ils formaient un métier (*craft, mestier, mistery*), tout comme les tisserands, les tonneliers et autres praticiens des arts dits mécaniques. Pourquoi Anderson transforme-t-il un métier en ordre, ou bien pourquoi ajoute-t-il un ordre à un métier, il ne le dit nulle part. C'est d'ailleurs étrange d'observer que ses exégètes ne s'intéressent jamais à cette lacune. Serait-elle involontaire, elle n'en est pas moins le symptôme d'un embarras chez lui.

En France, nous connaissons aujourd'hui des métiers ou professions qui ont un ordre éponyme. C'est le cas des médecins, des notaires, des avocats ou des architectes. Cependant, ils sont une création récente des xix^e et xx^e siècles. Avec un conseil national à leur tête, ils ont vocation à réguler et contrôler l'exercice de leurs métiers respectifs. Ils ne donnent aucune formation technique, car celle-ci s'acquierte dans des écoles spécialisées et des stages en situation ; en revanche, ils veillent au respect de la déontologie. Toute proportion gardée, on peut leur accorder une certaine parenté avec les jurés de l'époque médiévale qui y veillaient également. Néanmoins, ces jurés essentiellement urbains ne prétendaient pas être ensemble assimilables à un ordre, avec l'idée sous-jacente de dépendre d'une structure généralisante. Même s'ils avaient des points communs, chacun fonctionnait à part des autres, avec des règles propres à chaque ville. Chez les maçons, appartenir éventuellement à un juré, et tenir de ce fait une position haute dans le métier, ne signifiait en rien appartenir à un ordre.

Dans un passage de son livre, Anderson ouvre une perspective qui nous égare davantage. D'après lui, « les sociétés ou ordres des chevaliers militaires (*warlike Knights*), tout comme ceux des religieux, ont emprunté à l'ancienne fraternité un grand nombre d'usages solennels^{1*} ». Ne serait-ce pas l'inverse ? En constatant qu'il existe des similitudes entre ces ordres et celui de la franc-maçonnerie telle qu'il la conçoit, il les explique par une relation d'influence qui déifie toutes les données connues de l'histoire. Quels sont les « usages solennels » qui auraient été d'abord instaurés par les maçons, puis copiés par des militaires et des religieux, voire par des religieux-militaires ? On aimerait le savoir. Anderson se garde de fournir des exemples.

Faut-il évoquer les objets qui manifesteraient cet ordre, les gestes, les postures, les serments, les secrets, les soutiens mutuels ? La liste s'allonge quand on relève ici et là, dans le texte de notre auteur, l'éloge de la géométrie et des arts libéraux, la vénération d'Hiram, architecte du premier temple de Jérusalem, les cérémonies d'admission pendant lesquelles un résumé historique est lu pour l'instruction des néophytes, l'adhésion aux légendes bibliques centrées sur le roi Salomon, l'obéissance à un grand maître, le port de décors distinctifs dans une loge dirigée par un président et des surveillants, la période d'apprentissage avant d'être reconnu compagnon. Tout cela participe d'une ambiance, sans qu'on puisse démontrer comment et pourquoi un ordre existe.

Dans la réédition augmentée de son livre en 1738, Anderson cite plusieurs ordres de chevalerie (Saint-Étienne,

* Dans nos ouvrages, les notes de bas de page, en chiffres arabes, présentent les informations dont vous avez besoin pour comprendre le texte ; les notes de fin d'ouvrage, en chiffres romains, concernent les références bibliographiques.

Jarretière, Rhodes), qui n'illustrent en rien son argument de l'emprunt. En quoi les chevaliers de jadis auraient-ils trouvé agréable, voire nécessaire, d'imiter les maçons ? Nul ne le sait. Quelles qualités, quelles vertus ceux-ci auraient-ils cherché à cultiver, parce qu'ils les auraient admirées chez les professionnels de la pierre ? Il ne le dit pas. De page en page, nous pouvons dresser une sorte de catalogue des usages qu'il attribue aux ouvriers d'autrefois. Seulement, aucun indice ne permet de déceler ceux qui auraient inspiré l'éthique chevaleresque.

À bon droit, le lexicologue allemand Johann-Christian Gädicke rappelle dans son dictionnaire de 1818 que le terme d'ordre est d'apparition récente dans l'histoire de la franc-maçonnerie anglaise. Il pense que celui de fraternisation (*Verbrüderung*) convenait mieux avant, ce qui est adopter la moitié de la thèse andersonienne^{1,II}. Nous pouvons objecter que même cette nuance reste floue quand ne sont pas interrogées les interrelations des maçons d'autrefois, qu'on les dise francs ou pas. Étaient-ils aussi soucieux de solidarités mutuelles qu'on le prétend ? Peut-être. Ont-ils été des modèles pour les chevaliers des premiers ordres militaires ? Cette idée est plutôt farfelue.

Nous pouvons légitimement adopter un autre point de vue, qui est le suivant. Pendant le XVII^e siècle britannique, un nouveau fraternalisme apparaît qui forge sa propre tradition en exhumant ses thèmes du terreau culturel décanté pendant la Renaissance. Du côté du métier de

1. « L'esprit d'ordre doit régner dans chaque Ordre, et tout particulièrement dans l'Ordre maçonnique. L'appel à l'ordre du maître rappelle aux frères de chaque loge qu'ils doivent se souvenir de leur devoir, et chacun le fait savoir par un signe. À l'origine, l'association des francs-maçons n'était pas un ordre, mais une fraternisation, et le nom d'Ordre a été introduit récemment en Angleterre. »

la maçonnerie sont reprises les références aux outils et au vocabulaire, augmentées d'ailleurs de celles relatives à la science de l'architecte. Du côté de la chevalerie sont reprises les références à ce que les différents ordres pouvaient avoir en commun, entre autres une tendance aux distinctions d'honneur dans la hiérarchie sociale, de courage physique et même de galanterie. Cette nouvelle tradition est paradoxale, au sens où elle est donc inventée et réellement nouvelle, mais à partir de matériaux anciens qui portent également l'empreinte religieuse.

Bien que les pratiques concrètes soient quant à elles oubliées, car les francs-maçons modernes n'œuvrent pas dans un quelconque chantier de construction ni ne chevauchent en escadron pour aller au combat, s'élabore un système inédit qui plonge ses racines imaginaires dans un passé plus ou moins lointain. D'où les légendes, les mythes, les allégories, les métaphores et autres moyens analogues qui invitent à remonter le temps bien avant notre ère, jusqu'aux scènes bibliques de maçons affairés au temple de Jérusalem, quitte à projeter sur eux des pensées qui n'ont jamais été les leurs.

Anderson ne se contente pas de placer l'ordre des francs-maçons à l'origine de tous les autres ordres remarquables, il ajoute que cet ordre primitif se serait transformé après le Moyen Âge pour engendrer l'ordre connu de nos jours. Les ouvriers et artisans travaillant la pierre et le mortier auraient cédé progressivement la place à des non-ouvriers qui auraient abandonné toute activité manuelle afin de se consacrer à des méditations ou réflexions abstraites. Telle est la thèse de la transition, longtemps présentée comme canonique dans les manuels

de vulgarisation. Exprimée autrement, elle se résume à dire que les loges de métier ont progressivement accueilli en leur sein des membres non opératifs, cela en nombre croissant au fil des siècles, si bien que ceux-ci seraient devenus majoritaires et, au lieu de pratiquer le métier, faute de posséder l'habileté manuelle ni même d'en avoir le désir, ils se seraient contentés de discourir à son sujet pour en extraire des modèles de sociabilité fraternelle et de représentation symbolique du monde.

C'est là répéter sous une autre forme son postulat de départ. Selon lui, de même que les ordres religieux ou chevaleresques se seraient organisés en imitant la confrérie maçonnique, de même les nobles et gentilshommes de la modernité auraient imité la même confrérie pour inventer l'ordre spéculatif entre citoyens de l'élite. En réalité, les modernes n'ont pas eu besoin d'appartenir à une loge opérative pour élaborer leurs propres références. Il leur suffisait de glaner dans la littérature consacrée à l'architecture, à la Bible et à ses innombrables commentaires, aux romans de chevalerie de leur temps, ce qui avait rapport. D'anciennes archives de chantier les ont également inspirés, celles qu'on a appelées depuis les *Old Charges*. Alors, par éclectisme ou syncrétisme, ils ont peu à peu créé leur tradition. Nous pouvons d'ailleurs dire que cette dynamique de création n'a jamais cessé. Il suffit de s'intéresser aux ouvrages qui leur sont consacrés chaque année pour constater que de nombreux auteurs ajoutent de l'inédit, au gré de métaphores inspirées par les inventions technologiques et les mutations sociologiques. Ceci est très net quand les approches militantes pour défendre une prétendue orthodoxie dérivent sans retenue sur des océans de fantasmes.

Une chose est sûre, irréfutable : le jour où les francs-maçons, au sens actuel, apparaissent dans l'histoire de l'Europe, le métier de maçon ne s'éteint pas, loin de là. À ce propos, les théoriciens de la transition sont dans l'incapacité d'expliquer pourquoi certaines loges britanniques, très minoritaires, se seraient métamorphosées pour ne valoriser que le travail intellectuel. Pourquoi, au sein des corporations, des confréries ou des guildes, une tendance se serait-elle détachée pour concevoir un ordre ? Pourquoi, dans la documentation provenant de ces corporations proprement dites, n'existe-t-il pas de témoignages qui fassent état d'un phénomène de cette nature, soit pour le déplorer, soit pour l'encourager, soit plus simplement pour le constater de façon neutre ? Là encore, le récit andersonien de la gentrification progressive est d'une grande fragilité quand on cherche à l'étayer par des arguments circonstanciés.

Le propos de cet ouvrage n'est pas cependant d'énumérer les faits qui obligent à adopter une autre vision de l'histoire. Cette démarche a été accomplie ailleurs. Dans *La légende des fondations*, j'ai en effet déjà fourni une mise au point illustrée par des exemples précis. Ce qui m'intéresse ici, c'est de montrer en quoi la terminologie employée dans la documentation permet d'éclairer les circonstances de l'apparition de la franc-maçonnerie opérative dans les îles Britanniques, car il y a bel et bien eu à l'époque médiévale des francs-maçons au chantier qui côtoyaient des pareils ne portant pas ce titre. Alors, l'apparition des francs-maçons dits spéculatifs pendant le xvii^e siècle, sans lien d'héritage objectif avec les précédents, se comprend sans peine. L'emploi d'un même mot ne suffit pas à prouver une parenté réelle entre les premiers

et les seconds ; il révèle seulement en quoi ceux qui en font usage parmi les seconds construisent leur substrat culturel en s'inspirant des premiers. Dans cette ligne directrice, le présent ouvrage est un traité de sémantique.

En premier lieu, partons du principe que, dans des sociétés humaines différentes, ou dans une même société à la même époque ou des époques distinctes, des élans ou sentiments de sympathie fraternelle invitent à adopter des codes semblables de comportement. Cependant, les similitudes constatées n'autorisent pas à postuler entre eux un rapport d'imitation inspirée par une pratique antérieure. Ces similitudes s'expliquent par la conjugaison de besoins anthropologiques de coopération avec autrui pour la visée de buts communs. Hors des liens biologiques intra-familiaux, l'élan de fraternité envers d'autres personnes se manifeste plus ou moins spontanément en respectant des schémas analogues. Des frères d'armes (chevalerie) et des frères de métier (maçonnerie) peuvent adopter séparément, dans leurs communautés respectives, la même tendance à la solidarité mutuelle, avec un même éloge des mêmes vertus, sans faire des uns les inspirateurs des autres.

En second lieu, il est notoire que les mots ont aussi une histoire et qu'on gagne à la connaître quand les enjeux le méritent. Celui de franc-maçon apparaît en France au xviii^e siècle. Il ne se rencontre pas avant dans la production écrite, du moins si l'on se fie à l'état actuel de la recherche. Celui de free-mason est plus précoce dans la langue anglaise. Dès le Moyen Âge, il sert sans nul doute à désigner une catégorie de maçons qui se distinguent des autres. Toutefois, les historiens discutent - et se disputent - pour

établir d'où il provient et quels sont les contextes de son usage au cours des siècles. Est-il possible une fois pour toutes de trancher le débat ? Je le pense.

En troisième lieu, nous ne pouvons qu'être surpris de la grande diversité des rites et régimes qui se réclament aujourd'hui de la même source, avec une tendance en beaucoup à s'attribuer une prévalence sur les autres. Les superlatifs et surenchères abondent dans les discours de leurs représentants institutionnels, ou qui s'improvisent tels, qui consistent à se déclarer plus authentiques, plus vrais, plus orthodoxes que les voisins ou concurrents. Chacun jure être le plus fidèle possible à la tradition et conséquemment à l'Ordre. D'où les querelles de régularité qui tournent parfois à la logorrhée incantatoire, et laissent sidéré quiconque se tient à distance. C'est à se demander si, finalement, il n'y a pas autant d'illusions que d'interlocuteurs en compétition.

En quatrième lieu, sachant que les matériaux mobilisés dans un discours de tradition obéissent souvent à des temporalités différentes, car leurs apparitions respectives ne sont pas concomitantes, il faut se garder des effets de métonymie qui consistent à privilégier la temporalité la plus longue ou la plus séduisante pour la prêter à l'ensemble. Par exemple, une franc-maçonnerie dite égyptienne peut à bon droit valoriser les constructeurs pharaoniques et incorporer à sa littérature des légendes écloses au bord du Nil, ce n'est pas pour autant qu'elle est qualifiée pour situer là-bas son origine et s'accorder une longévité de plusieurs millénaires. Une franc-maçonnerie de chevalerie qui disserte sur les croisades d'Orient, dans le style d'André de Ramsay est dans la même situation. Ainsi que celle,

assez répandue, qui s'émerveille des prouesses accomplies par les constructeurs de cathédrales.

En cinquième et dernier lieu, compte tenu de ce qui précède, la notion de filiation est elle-même à relativiser. Elle suppose une succession ininterrompue de générations, comme dans un système généalogique où la transmission d'un patrimoine biologique réclame une continuité sans coupure. Toutefois, les modernes apparaissent dans une histoire tellement marquée par des amnésies diverses, des mutations, des hybridations, qu'il est impossible de dérouler un récit linéaire, homogène. C'est ce à quoi s'appliquent les mythographes, les fictionnautes. Mieux vaut ne pas les imiter.

En conclusion de cette courte présentation, je précise que ma démarche ne vise en rien à mettre en relief un savoir complexe et caché réservé à des privilégiés qu'une improbable grâce aurait touchés. Elle est d'interroger le sens apparent et conventionnel des textes du patrimoine maçonnique sans leur prêter un message qui irait au-delà de ce qui est intelligible à tout le monde. Les discours sur l'occulte ne manquent pas d'intérêt. Certains intrépides vont même jusqu'à en faire la substance nourricière de l'initiation. Je crains cependant qu'au lieu de révéler ce qui appartiendrait à un degré supérieur de connaissance, comme disait René Guénon, on n'y trouve jamais que des leurres, comme il ne disait pas.

CHAPITRE 1

MARTEL EN TÊTE

Énonçons quelques propositions simples, admises par tous. Qui dit franc-maçon en français, dit free-mason en anglais. Sachant que l'expression française est beaucoup plus récente que l'anglaise, l'une du XVIII^e siècle, l'autre du quatorzième, on ne doit pas en déduire que le français est une imitation de l'anglais. C'est le contraire qui est vrai. Le free mason anglais est forgé à partir du vocabulaire français, et il l'est précisément quand l'Angleterre parle français, sous la dynastie régnante des Plantagenêts. Il caractérise un maçon libre, dispensé des taxes d'installation et des servitudes dans les villes où un travail lui est proposé.

Il importe donc de cerner le contexte socioculturel dans lequel il apparaît. À cette époque, des maçons français sont nombreux à passer la Manche pour servir sur des chantiers de grandes villes, voire pour les diriger. Ils participent aussi aux constructions castrales et religieuses. Apportant leurs techniques, ce qui va de soi, mais aussi les légendes du métier et les règlements auxquels ils sont accoutumés, leur influence sur leurs homologues insulaires est suffisamment perceptible pour que la plus ancienne documentation la mentionne explicitement.

Très tôt, le nom propre *Franc* est bien connu, de sorte qu'un commentaire à son sujet n'a pas à être développé.

Il désigne un peuple qui se prétend libre, maître de son destin, dégagé de toute soumission. La *Chanson de Roland* est souvent citée pour en confirmer l'étymologie, où les Francs, aussi écrits *Franceis* ou *Fraunceis*, sont peints en guerriers redoutables, soucieux de leur honneur. D'où, par dérivation généralisante, la notion d'affranchissement qui caractérise le passage d'un état d'assujettissement à un état de liberté. Leur pays est la douce France (*dulce France*).

Par conséquent, en préambule nécessaire, voyons la situation en France. Vers 1260, le roi Louis IX dit Saint Louis nomme Étienne Boileau prévôt de la capitale et de la vicomté. Dans ses attributions, celui-ci est chargé de la juridiction des métiers et, en tant que tel, d'arbitrer les litiges ou conflits qui y apparaissent. Très vite, il s'aperçoit de la difficulté à exercer son autorité quand la coutume orale est restituée différemment selon les protagonistes. Chacun dit ce qui le favorise, et conteste la version de la partie adverse. C'est une parole contre une autre. Pour remédier à cette situation, il entreprend de recueillir par écrit le maximum possible d'informations sur les règlements appliqués dans chaque métier. À tour de rôle, il fait convoquer des représentants crédibles, des prud'hommes, non impliqués dans les affaires en instance, afin de constituer un code de référence. Ce travail est achevé vers 1268. Si bien qu'il peut s'appuyer désormais sur un texte écrit et expurgé des passions partisanes pour juger les causes qu'on lui soumet. Plus de cent dix métiers sont recensés.

L'adverbe le plus souvent employé dans ce texte est *franchement*, lui-même dérivé de *franc*. Le maître d'un métier qui souhaite s'établir à Paris peut le faire franchement, comprenons : sans avoir à acquitter une redevance